

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Montreuil, le 17 décembre 2025

**Le service statistique ministériel de la douane annonce la publication d'une étude intitulée "Les petits colis : 800 millions d'articles importés par an, la moitié d'une valeur inférieure à 3,4 euros".**



L'union européenne prévoit de supprimer l'exemption de droit de douane et d'instaurer au 1er juillet 2026 un droit fixe de 3 euros par article pour les importations d'une valeur inférieure à 150 euros originaires de pays tiers. Depuis juillet 2021, ces « petits colis » sont assujettis à la TVA et font l'objet d'une déclaration douanière spécifique.

L'exploitation de ces données massives avec, pour l'année 2024, 189 millions de déclarations enregistrées en France, met en évidence une très nette accélération de ces importations en 2023 et en 2024. De 2022 à 2024, le nombre de ces déclarations a triplé. Selon ces déclarations, les importations totalisent 5,3 milliards d'euros en 2024 contre 1,9 milliards d'euros en 2022.

À cette dynamique s'ajoute un doublement du nombre d'articles par déclaration. Ainsi, en 2024, 773 millions d'articles ont été importés contre 170 millions en 2022. Depuis juillet 2021, plus de 2,1 milliards d'articles ont été importés dans ces « petits colis ». Sur la période récente, pour l'instant, la volumétrie continue de progresser mais tend à décélérer.

FIGURE : DYNAMIQUE MENSUELLE DU NOMBRE D'ARTICLES IMPORTÉS DANS LES DÉCLARATIONS H7 (EN MILLIONS)



Source : données H7 DGDDI / calculs DSECE.

Note de lecture : en octobre 2025, 72,5 millions d'articles étaient importés dans les déclarations H7

Le prix moyen des articles importés a été quasiment divisé par deux. Il est de 6,4 euros en 2025 contre 11,3 euros en 2022. La moitié des articles importés ont un prix inférieur à 3,4 euros. Les importations de « petits colis » concernent principalement des vêtements, accessoires et chaussures avec 280 millions d'articles importés en 2024. On recense également des jouets pour 32 millions d'articles, et 50 millions d'articles de bijouterie. Ces derniers présentent les prix unitaires les plus faibles avec un prix moyen de 2,8 euros.

La Chine porte l'essentiel de cette dynamique de hausse du nombre d'articles et de baisse des prix moyens. En 2025, elle concentre 97 % des articles des « petits colis » importés en France, contre 86 % en 2022.

Un cinquième des articles déclarés en France ne sont pas destinés au marché français et sont réexportés vers d'autres pays européens.

Les importations comptabilisées dans ces déclarations douanières spécifiques aux « petits colis » ne sont pour l'instant pas incluses dans les statistiques du commerce extérieur de la France. Progressivement, les pays européens ont entrepris d'exploiter ces données et de les intégrer dans leurs statistiques, comme c'est le cas désormais en Allemagne. Dans le cas de la France, leur prise en compte aurait dégradé le solde commercial d'au moins 4,2 milliards d'euros en 2024. Il convient de noter que, de manière symétrique, il n'existe pas de déclaration douanière spécifique pour les exportations de faible valeur, déclaration qui aurait permis de les comptabiliser dans le solde commercial.

*Les prochaines publications qui porteront, l'une sur les résultats du commerce extérieur de novembre 2025 et l'autre, sur les opérateurs du commerce extérieur de la France au 3<sup>ème</sup> trimestre 2025, seront mises en ligne le jeudi 8 janvier 2026, à 8h45.*

### Contact presse :

**Julien Deroyon** : Adjoint à la cheffe du département des statistiques et des études du commerce extérieur : 01 57 53 45 26 / 06 08 50 28 31